



Dijon, dimanche 6 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02945

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Code des transports

Crue (Orages)**Limitation de mouillage****Limitation de mouillage (Suite à) (tous les usagers - dans les deux sens) (1.8 m)****- à partir du 06/06/2021 à 09:00**o **Yonne**

entre les pk 10,617 et pk 32,650

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de la mise en oeuvre d'une limitation de mouillage entre l'entrée du canal de dérivation de Gurgy et l'entrée du canal de dérivation de Joigny. Cette limitation est consécutive aux intempéries de type orageuses impactant considérablement les niveaux d'eau dans les biefs et nécessitant des manoeuvres de barrages.

Service(s) à contacter :

UTI Nivernais - Yonne, 5, rue du Halage, 89000 AUXERRE
Tél : 03 58 43 21 65 - Fax : 03 86 20 27 12

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service

Signé

Vincent CHEVALIER